

# Enquête et analyse d'accidents

## Que sont l'enquête et l'analyse d'accidents?



Une technique d'identification des risques qui :

- fait partie du programme de prévention dans les milieux de travail<sup>1</sup>;
- permet de déterminer les causes d'un événement accidentel;
- permet de recommander des mesures correctives pour qu'il ne se reproduise plus.

## Les incidents mineurs et les quasi-accidents

Tous les incidents, même mineurs ou n'entraînant que des dommages matériels, devraient faire l'objet d'une enquête et être analysés. Sources non négligeables d'information sur les risques présents dans l'organisation, ils permettent de prévenir les accidents<sup>2</sup>.

## Les obligations légales liées à l'enquête et à l'analyse d'accidents

L'employeur doit informer la CNESST à l'occasion :

1. du décès d'une travailleuse ou d'un travailleur;
2. de la perte totale ou partielle d'un membre ou de son usage ou d'un traumatisme physique important;
3. de blessures à plusieurs travailleurs qui ne seront probablement pas en mesure d'accomplir leurs fonctions pendant un jour ouvrable;
4. de dommages matériels de 150 000 \$ et plus (art. 62, LSST).

Il doit rédiger un rapport écrit dans les 24 heures suivant l'accident et en transmettre une copie au comité paritaire en SST, au représentant à la prévention et au syndicat.

1. Michèle Bérubé, Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « Affaires Municipales ». *Les techniques d'identification des risques : L'enquête et l'analyse des accidents*, APSAM, fiche technique #42, 2004, 4 p.

2. Mario Roy, Sophie Bergeron et Lucie Fortier. *Développement d'instruments de mesure de performance en santé et sécurité du travail à l'intention des entreprises manufacturières organisées en équipes semi-autonomes de travail*, IRSST, Études et recherches, Rapport R-357, 2004, p. 14.

## Pour mener adéquatement l'enquête et l'analyse d'accidents

Elles doivent débuter le plus rapidement possible après la survenue de l'événement accidentel et devraient être menées par des représentants de la direction et des travailleurs<sup>3</sup>.

### *L'enquête*

Éléments faisant partie de l'enquête :

1. L'individu;
2. La tâche;
3. Le moment;
4. L'environnement;
5. Le matériel;
6. L'équipement;
7. L'organisation.

Pensez à consulter le registre d'accidents, à observer les lieux et à rencontrer les personnes concernées.

### *L'analyse*

Analyser les faits permet de déterminer les causes fondamentales de l'accident et de recommander des mesures correctives (formation, procédure, réaménagement des lieux, etc.) appropriées.

### *Le rapport*

Il peut être rédigé par le comité paritaire et devrait inclure :

- la date de l'analyse;
- le nom et la fonction du travailleur accidenté;
- le moment de l'accident;
- le lieu de l'accident;

- les activités réalisées au moment de l'accident;
- la description des faits;
- la liste des causes directes et indirectes;
- les mesures correctives recommandées;
- les informations nécessaires au suivi des recommandations;
- les noms et les signatures des personnes concernées.

## Votre rôle concernant l'enquête et l'analyse d'accidents

Vous devez :

1. Veiller à ce qu'une procédure écrite encadre l'enquête et l'analyse d'accidents dans votre milieu de travail;
2. Voir à ce que les gens qui y participent soient formés à cet effet;
3. Vous assurer qu'elles soient réalisées paritairement;
4. Vous impliquer tout au long du processus;
5. Veiller à ce qu'elles ne soient pas utilisées pour chercher des coupables, ni perçues comme telles;
6. Vous assurer que les correctifs prévus soient mis en place selon l'échéancier retenu;
7. Offrir un soutien adéquat aux travailleuses et travailleurs victimes d'accidents.

L'objectif de cette activité est de déterminer les causes fondamentales de l'événement accidentel, même si elles déplaisent.

3. Préventex. *Accidents de travail. Enquête et analyse : Pour identifier les causes et recommander des correctifs*, Préventex, 2003, p. 7.